

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1646

13 août 2010

SOMMAIRE

ACMBernstein Strategies	78975	Hekuba S.A.	79006
Agriculture Participations Holding S.A. ..	79007	Husky Injection Molding Systems	79007
AIS Funding S.A.	78962	HWB Dachfonds	78974
American Malls (Europe) S.A.	79008	HWB Gold & Silber Plus	78975
ANF	78979	HWB Umbrella Fund	78977
B4 Invest S.A.	78999	HWB Umbrella Fund	78977
B.O.A. Group S.A.	79008	HWB Umbrella Fund	78977
Bonday Finance S. à r.l.	79004	HWB Umbrella Fund	78976
Ceragen	78979	HWB Umbrella Fund	78977
CEREP Investment H S.à r.l.	78983	HWB Umbrella Fund - HWB PORTFOLIO	
CEREP Investment Oxford S.à r.l.	78983	Plus Fonds	78976
CEREP Investment S S.à r.l.	78984	International Service Dispatching SA	79007
CEREP Investment T S.à r.l.	78984	LCI (Luxembourg) S.A.	78971
CEREP Investment U S.à r.l.	78985	Loundi S.A.	78980
CEREP Investment Wefora S.à r.l.	78985	MGP Broadway S.à r.l.	78988
CEREP Investment X S.à r.l.	78985	MGP Harbour Exchange S.à r.l.	78988
CEREP Investment Z S.à r.l.	78986	M.S.C.V. Consulting S.à r.l.	79008
CST Finance S.A.	78984	MVP International S.A.	78999
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	78986	Partner Select	78978
Endeavour Financial Luxembourg	78986	Partner Select	78979
Forden Investments S.A.	78980	Prasthan Investments S.A.	78979
Friendship International Asbl	78987	Quatingo S.A.	78974
Friendship Luxembourggl Asbl	78987	Sapphire Investments	78981
General Supplies	78987	TMA Umbrella Fund	78978
Genoa Venture S.A.	78997	UPA - Union des Propriétaires d'Avions	
GIP Invest - Rendite Plus	78976	78980
GIP InvestWorld	78976	Vahina	78982
GIP InvestWorld	78976	Valartis Alternative Investment Fund	78977
GIP InvestWorld	78976	Vinci Real Estate Management	78983
GIP InvestWorld	78975	V.L.G. International S.A.	78981
GIS-Comm S.A.	78987	von der Heydt Kersten Invest	78978
Globalbrevets S.A.	79006	von der Heydt Kersten Invest	78978
Goodyear	78980	von der Heydt Kersten Invest	78978
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.		von der Heydt Kersten Invest	78978
.....	79004	Vulcanus S.A.	78974
Growth Capital Invest S.A.	78993		

AIS Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.805.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) Peach Holdings Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Florida, having its registered office at 3301 Quantum Boulevard, Boynton Beach, State of Florida, 33426 United States of America, registered with the following US Tax I.D.: 20-4460117

duly represented by Miss Patricia SONDHIL, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 22 July 2010;

The proxy, after having been signed "in varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, which it declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "AIS Funding S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty thousand US Dollars (USD 40,000) consisting of forty thousand (40,000) shares having a par value of one US Dollar (USD1.-) each (the "Shares").

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at two hundred million US Dollars (USD 200,000,000) consisting of two hundred million (200,000,000) Shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of the authorisation granted to the board to issue such Shares, the directors be and are hereby authorised to issue Shares and to grant options to subscribe for Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own Shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The Shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered Shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Transfer of Shares. No transfer (or purported transfer) of Shares by a shareholder, whether to another shareholder or to a person who is not a shareholder, shall be permitted, and any such transfer (or purported transfer) shall be void ab initio, and no person shall otherwise become a shareholder of the Company, unless it is determined by the Company in good faith that such transfer (or purported transfer) shall not (a) cause the Company to be subject to the registration or reporting requirements of the US Investment Company Act of 1940, as amended, (b) violate the registration provisions of the US Securities Act of 1933, as amended, or the securities laws of any applicable jurisdiction, (c) cause the assets of the Company to be deemed to be subject to Title I of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended (“ERISA”) or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended, (d) cause the majority of the Shares to be ultimately owned by persons who are not U.S. citizens or “qualified residents” within the meaning of the Limitation on Benefits article of the tax treaty between Luxembourg and the United States and

(e) cause the Company to violate any applicable law.

Each transferee shall provide to the Company documentation of the foregoing to the satisfaction of the Company prior to the transfer effective date. Each transferee that is or will be a Benefit Plan Investor (as that term is defined in 29 CFR 2510.3-101, as amended by Section 3(42) of ERISA) as of the transfer effective date or that would not qualify the transferee as a U.S. citizen or qualified resident to the same extent as the transferor within the meaning of clause (d) in the preceding sentence shall so notify the Company in writing prior to the transfer effective date. Any transferee that has not so indicated in writing its status as a Benefit Plan Investor shall represent, warrant and covenant that it is not, it is not acting on behalf of and, so long as it holds Shares, it will not be and will not be acting on behalf of a Benefit Plan Investor. Any transferee that has not so indicated in writing (before such transfer) whether and to what extent its ultimate owners are U.S. citizens or qualified residents within the meaning of the Limitation on Benefits article of the tax treaty between Luxembourg and the United States shall represent, warrant and covenant, unless waived in writing by the Company, that its ownership of the Shares will not cause the majority of the Shares to be ultimately owned by persons who are not U.S. citizens or “qualified residents” within the meaning of the Limitation on Benefits article of the tax treaty between Luxembourg and the United States.

C. General meetings of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company’s share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company’s share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company’s registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15 May at 11 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company’s registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented.

Without prejudice to the provisions set forth here above or by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, resolutions of the general meeting of shareholders with respect to the (i) appointment shall require fifty percent (50%) of the votes casted, and (ii) removal from office of any director of the Company shall require ninety percent (90%) of the votes attached to all existing Shares of the Company. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the Shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its Shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are appointed, and may be removed at any time with or without cause, by the general meeting of shareholders at the majority of the votes as set forth in article 10 here above.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled by on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 14. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 15. The Company will be bound by the sole signature of any of its directors or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 16. The Company shall indemnify any director against all expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

E. Supervision of the company

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting in accordance with article 72-1 or by the board of directors in accordance with article 72-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies.

G. Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the Shares to be issued as follows: Peach Holdings Inc, aforementioned, Forty thousand (40,000) Shares for a subscription price per Share of one US Dollar (USD 1.-), amounting to an aggregate subscription price of forty thousand US Dollars (USD 40,000).

All the Shares have been fully paid-in up to in cash, so that the amount of forty thousand US Dollars (USD 40,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Sole shareholder resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Jason Richard Sutherland, Managing Director, born on 6 December 1973 in New York, United States of America, professionally residing at 42 Brook Street, London W1K 5DB, United Kingdom, who is also appointed as Chairman of the board of directors;

b) James Dominic Terlizzi, Chief Executive Officer, born on 28 October 1964 in New Jersey, United States of America, professionally residing at 3301 Quantum Boulevard, 2nd Floor, Boynton Beach, Florida 33426 United States of America, who is also appointed as délégué of day-to-day management of the Company; and

c) Hasham Jabbar Malik, Chief Capital Markets Officer, born on 25 June 1967 in Rawalpindi Pakistan, professionally residing at 3301 Quantum Boulevard, 2nd Floor, Boynton Beach, Florida 33426 United States of America.

3. The registered address of the Company is set at 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

4. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2015 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) Peach Holdings Inc., une société de droit De l'Etat de Floride, ayant son siège social à 3301 Quantum Boulevard, deuxième étage, Boynton Beach, Floride 33426, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée avec l'US TAX I.D. suivante: 20-4460117,

dûment représentée par Mademoiselle Patricia SONDHI, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 22 juillet 2010;

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "AIS Funding S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable de façon illimitée ou limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de quarante mille dollars américains (USD 40.000) représenté par quarante mille (40.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Actions").

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à deux cent millions dollars américains (USD 200.000.000), représenté par deux cent millions (200.000.000) Actions, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-). Durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des Actions et à accorder des options sur des Actions aux personnes et selon les conditions qu'ils jugent appropriées (et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres Actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les Actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'Action, devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Art. 8. Aucun transfert (ou opération assimilée) d'Actions par un actionnaire, que ce soit à un autre actionnaire ou à une personne qui n'est pas actionnaire, ne sera autorisé, et un tel transfert sera nul ab initio, et personne ne pourra devenir actionnaire de la Société par tout autre moyen à moins qu'il ne soit déterminé par la Société, de bonne foi, qu'un tel transfert (ou opération assimilée), (a) ne soumettra pas la Société à l'enregistrement ou aux obligations de déclaration tels que prévus par l'U.S Investment Company Act de 1940, tel que modifié, (b) ne viole pas les dispositions d'enregistrement de l'U.S Securities Act de 1933, tel que modifié, ou les lois régissant les titres de n'importe quelle juridiction pertinente, (c) ne soumettra pas les actifs de la Société au Titre I de l'U.S Retirement Income Security Act de 1974, tel que modifié ("ERISA") ou à la section 4975 du U.S Internal Revenue Coded of 1986, tel que modifié, (d) n'entraînera pas un changement dans la détention des actions ayant pour conséquence que la majorité des actions soit détenue par des personnes qui ne sont pas des citoyens américains ou des "résidents qualifiés" conformément à l'article sur les Limitation des bénéfices de la convention fiscale entre le Luxembourg et les Etats-Unis et (e) n'entraînera pas une violation d'une quelconque loi applicable.

Chaque cessionnaire devra fournir à la Société la documentation relative à ce qui précède à la satisfaction de la Société avant la date effective de transfert. Chaque cessionnaire qui est ou sera un Benefit Plan Investor (tel que ce terme est défini dans 29 CFR 2510.3-101, tel que modifié par la section 3(42) de ERISA) à compter de la date effective de transfert ou qui ne qualifierait pas le cessionnaire comme citoyen américain ou résident qualifié au même titre que le cédant au

sens de la clause (d) de la phrase précédente, devra le notifier à la Société par écrit, préalablement à la date effective de transfert. Tout cessionnaire qui n'a pas indiqué de cette façon par écrit son statut de Benefit Plan Investor, devra déclarer, garantir et s'engager à ne pas être, n'agit pas pour le compte et aussi longtemps qu'il détient des Actions, ne sera pas et n'agira pas pour le compte d'un Benefit Plan Investor.

Tout cessionnaire qui n'indique pas par écrit (avant un tel transfert) si, et dans quel mesure le propriétaire final est un citoyen américain ou un résident qualifié au sens de l'article sur la Limitation des avantages de la convention fiscale entre le Luxembourg et les Etats-Unis, devra déclarer, garantir et s'engager, à moins que la Société ne renonce par écrit, que sa propriété des Actions ne conduira pas à ce que la majorité des actionnaires soit à terme détenue par des personnes qui ne sont pas des citoyens américains ou des "résidents qualifiés" au sens de l'article sur la Limitation des avantages de la convention fiscale entre le Luxembourg et les Etats-Unis.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 15 mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Sans préjudice aux dispositions susvisées ou de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires concernant (i) la nomination d'un administrateur requièrent cinquante pour cent (50%) des votes émis, et (ii) la révocation d'un administrateur requièrent quatre-vingt-dix pour cent (90%) des votes émis. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les Actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses Actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les

administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs sont élus et peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment avec ou sans justification, par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix tel que stipulé à l'article 10 ci-dessus.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, à la majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou de ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication, une copie étant suffisante, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un administrateur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature unique de tout membre du conseil d'administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 16. La Société devra indemniser tout administrateur de toute dépense raisonnablement supportée par lui du fait d'une action en justice, d'un procès ou procédure à laquelle il est partie du fait de son statut présent ou passé d'administrateur de la Société, à l'exception des cas où il sera jugé, dans le cadre de ladite action en justice, dudit procès ou

procédure, responsable en raison d'une faute lourde ou grave; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans la personne de l'administrateur.

E. Surveillance de la société

Art. 17. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 19. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

La prime d'émission est librement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 72-1 ou par le conseil d'administration conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 671 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un (31) décembre 2010.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Peach Holdings Inc., prénommée

Quarante mille (40,000) Actions au prix d'un dollar américain (USD 1) par Action, ce qui correspond à un prix total de quarante mille dollars américains (USD 40.000).

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille dollars américains (USD 40.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquées ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Jason Richard Sutherland, administrateur-délégué, né le six (6) décembre 1973 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 42 Brook Street, Londres W1K 5DB, Royaume-Uni, lequel est également élu président du conseil d'administration;
 - b) James Dominic Terlizzi, président-directeur général, né le vingt-huit (28) octobre 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 3301 Quantum Boulevard, deuxième étage, Boynton Beach, Floride 33426, Etats-Unis d'Amérique, lequel est également élu délégué à la gestion journalière; et
 - c) Hasham Jabbar Malik, Chief Capital Markets Officer, né le vingt-cinq (25) juin 1967 à Rawalpindi Pakistan, résidant à 3301 Quantum Boulevard, deuxième étage, Boynton Beach, Floride 33426, Etats-Unis d'Amérique.
3. Le siège social de la Société est fixé au 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice comptable 2015 ou à toute date antérieure tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants susvisés, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sondhi, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010109087/518.

(100123124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

LCI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.872.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIS (Suisse) S.A., a public limited company, incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 6, Cours de Rive, CH 1204 Geneva, Switzerland, registered with the Geneva Trade and Companies' Register under number CH-660-1618003-1,

here represented by Mademoiselle Thanh-Mai Truong, Juriste, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy given in Geneva on July 16, 2010, being the sole shareholder of LCI (Luxembourg) S.A. (the "Company") a public limited company having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 26, 2010, published on June 25, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1311, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 152 872.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

A. the sole shareholder holds all the one thousand (1,000) shares in issue in the Company, representing one hundred percent (100%) of the shares issued by the Company, so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

B. the items on which resolutions are to be passed are as follows:

I. submission of the Company to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, and subsequent amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") so as to read as follows:

“There exists amongst the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a public limited company (société anonyme) under the name of LCI (Luxembourg) S.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “1915 Law”), Chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended (the “2002 Law”), as well as by the present articles of association.”;

II. decision as to the change of the corporate purpose of the Company to reflect the above under I and subsequent amendment of Article 2 of the Articles so as to read as follows:

“The exclusive purpose of the Company is the creation, administration and management of 4.Com, a specialized investment fund (fonds d’investissement spécialisé) in the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the “Fund”), on behalf of its unitholders and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in the Fund, as provided by Chapter 14 of the 2002 Law.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or other assets, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties’ name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Luxembourg law of 13 February 2007 concerning specialized investment funds (fonds d’investissement spécialisés) as amended (the “2007 Law”) and, to the extent applicable, the 2002 Law.

Besides the foregoing, the Company may administer its own assets on an ancillary basis.”;

III. miscellaneous.

C. the sole shareholder acknowledges having had due notice of the date and the agenda of the General Meeting and, considering itself as being duly convened, renounces to the sending out of a convening notice thereto.

The decisions taken by the General Meeting are as follows:

First resolution

The General Meeting decides to submit the Company to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment and to subsequently amend Article 1 of the Articles so as to read as follows:

“There exists amongst the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a public limited company (société anonyme) under the name of LCI (Luxembourg) S.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “1915 Law”), Chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended (the “2002 Law”), as well as by the present articles of association.”

Second resolution

The General Meeting decides to change of the corporate purpose of the Company to reflect the above resolution and subsequently amend Article 2 of the Articles so as to read as follows:

“The exclusive purpose of the Company is the creation, administration and management of 4.Com, a specialized investment fund (fonds d’investissement spécialisé) in the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the “Fund”), on behalf of its unitholders and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in the Fund, as provided by Chapter 14 of the 2002 Law.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or other assets, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties’ name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Luxembourg law of 13 February 2007 concerning specialized investment funds (fonds d’investissement spécialisés) as amended (the “2007 Law”) and, to the extent applicable, the 2002 Law.

Besides the foregoing, the Company may administer its own assets on an ancillary basis.”.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the above-named person, she signed together with us, the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix et le seizième jour du mois de Juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

AIS (Suisse) S.A., une société constituée et existante sous les lois de Suisse, ayant son siège social sis 6, Cours de Rive, CH 1204 Genève, Suisse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de l'Etat de Genève sous le numéro CH-660-1818003-1,

représentée par Mademoiselle Thanh-Mai Truong, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Genève le 16 juillet 2010, étant l'actionnaire unique de LCI (Luxembourg) S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 26 mars 2010, publié le 25 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1311 et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 872.

La procuration précitée, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

A. l'actionnaire unique détient les mille (1.000) actions émises par la Société représentant cent pourcent (100%) des actions émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. les points sur lesquels des décisions sont à prendre sont les suivants:

I. soumission de la Société au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et modification subséquente de l'Article 1^{er} des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

«Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de «LCI (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), le Chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»), ainsi que par les présents statuts.»

II. décision relative au changement d'objet social de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus et modification subséquente de l'Article 2 des Statuts, comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de 4.Com, un fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»), pour compte de ses porteurs de parts et l'émission de confirmations représentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds, tel que prévu au Chapitre 14 de la Loi de 2002.

La Société exercera toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et remettre toutes valeurs mobilières ou tous avoirs, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des porteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive, mais à indicative.

La Société pourra exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi de 2007») et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi de 2002.

Outre ce qui précède, la Société peut, à titre accessoire, administrer ses propres avoirs.»

III. Divers.

C. l'actionnaire unique reconnaît avoir eu connaissance de la date et de l'agenda de l'Assemblée et, se considérant valablement convoqué à celle-ci, renonce aux formalités de convocation.

Les décisions prises par l'Assemblée sont les suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de soumettre la Société au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et, par conséquent, de modifier l'Article 1^{er} des Statuts, comme suit:

«Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de «LCI (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), le Chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»), ainsi que par les présents statuts.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société afin de refléter la résolution prise ci-avant et, par conséquent, de modifier l'Article 2 des Statuts, comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de 4.Com, un fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»), pour compte de ses porteurs de parts et l'émission de confirmations représentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds, tel que prévu au Chapitre 14 de la Loi de 2002.

La Société exercera toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et remettre toutes valeurs mobilières ou tous avoirs, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des porteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive, mais à indicative.

La Société pourra exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi de 2007») et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi de 2002.

Outre ce qui précède, la Société peut, à titre accessoire, administrer ses propres avoirs.»

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33146. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010104673/167.

(100118570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

HWB Dachfonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HWB Dachfonds - Veni Vidi Vici a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108965/10.

(100122618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Quatingo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.607.

Vulcanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.856.

Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant un projet de fusion notarié du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1391 du 7 juillet 2010, QUATINGO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte notarié du 4 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 229 du 10 juillet 1990, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B

32.607, (« la Société») a proposé d'absorber, par voie de fusion, VULCANUS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte notarié du 22 décembre 1994, publié au Mémorial numéro 170 du 13 avril 1995 avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 49.856 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} janvier 2010.

Aucun actionnaire de la Société n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, le neuf août deux mille dix.

Référence de publication: 2010109321/38.

(100123261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

HWB Gold & Silber Plus, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108966/9.

(100122620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ACMBernstein Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.520.

ACMBernstein Strategies-Global Strategic Value Extension Portfolio (Sterling),
ACMBernstein Strategies-Global Strategic Value Extension Portfolio (Dollar),
ACMBernstein Strategies-Global Strategic Value Extension Portfolio (Euro) and
ACMBernstein Strategies-Global Strategic Value Extension Portfolio (JPY) (the "Portfolios") have ceased to exist as of 12th July 2010, as all Shareholders of the Portfolios requested the redemption of all outstanding shares on such date.

Due to the fact that the net redemption proceeds have been paid to the Shareholders of the Portfolios on 2nd August 2010, no remaining amount has been deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The Board of Directors of ACMBernstein Strategies.

Référence de publication: 2010109398/14.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - Zeit und Wert a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108967/10.

(100122623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - Special Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108968/9.

(100122626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - Europe Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108969/9.

(100122627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de GIP InvestWorld - International Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108970/9.

(100122631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

GIP Invest - Rendite Plus, Fonds Commun de Placement.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108971/10.

(100122632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HWB Umbrella Fund - HWB Victoria Strategies Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108972/10.

(100122668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

HWB Umbrella Fund - HWB PORTFOLIO Plus Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108973/9.

(100122670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HWB Umbrella Fund - HWB Renten Portfolio Plus a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108974/10.

(100122674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HWB Umbrella Fund - HWB Quo Vadis a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108975/10.

(100122678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HWB Umbrella Fund - HWB Portfolio Extra Plus a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108976/10.

(100122682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

HWB Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HWB Umbrella Fund - HWB Alexandra Strategies Portfolio a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108977/10.

(100122684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Valartis Alternative Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Dies ist eine Berichtigung der Veröffentlichung der Liquidation der FCP-SIF Valartis Alternative Investment Fund vom 28. Juli 2010 im Mémorial C Nr. 1538.

"11. Juni 2009" sollte von "11. Juni 2010" ersetzt werden.

Die Veröffentlichung sollte daher wie folgt lauten: "Aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates vom 11. Juni 2010 geht hervor, dass der Fonds VALARTIS ALTERNATIVE INVESTMENT FUND mit Wirkung zum 11. Juni 2010 liquidiert wurde."

Référence de publication: 2010109399/1092/10.

TMA Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company to the Portfolio, is putting the Portfolio into liquidation as of August 10, 2010, due to the reception of a redemption request of all the units of TMA UMBRELLA FUND - HEDGED INTERNATIONAL AGGREGATE BOND PORTFOLIO.

Luxembourg, August 10, 2010.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2010109395/1232/9.

von der Heydt Kersten Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Verwaltungsreglements des von der Heydt Kersten Invest zum 26. Juli 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010109523/9.

(100123290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

von der Heydt Kersten Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Sonderreglements des von der Heydt Kersten Invest - Geldmarkt Fonds zum 26. Juli 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010109524/9.

(100123330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

von der Heydt Kersten Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Sonderreglements des von der Heydt Kersten Invest - ALL ASSETS zum 26. Juli 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010109525/9.

(100123504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

von der Heydt Kersten Invest, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Sonderreglements des von der Heydt Kersten Invest - Accura AF1 zum 26. Juli 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010109526/9.

(100123506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Verwaltungsreglements zum 3. August 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010110108/10.

(100124102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement zum 3. August 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010110109/10.

(100124103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

ANF, Fonds Commun de Placement.

Das Liquidationsverfahren des ANF, Fonds Commun de Placement, welcher mit Wirkung zum 15. Dezember 2004 aufgelöst wurde, ist abgeschlossen. Alle Anteilhaber wurden ausbezahlt, so dass eine Hinterlegung von Geldern bei der Caisse de Consignation in Luxemburg nicht erforderlich war.

Luxemburg, den 13. August 2010.

CONVENTUM ASSET MANAGEMENT / BANQUE DE LUXEMBOURG

Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2010110117/7/10.

Prasthan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juin 2010 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs suivants et ce, avec effet rétroactif depuis l'année 2005:

- Monsieur Jim PENNING, Administrateur
- Monsieur Philippe PENNING, Administrateur

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011 statuant sur les Comptes 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Maître Pierre-Olivier WURTH et le mandat du Commissaire VAN CAUTER Sàrl et ce, avec effet rétroactif depuis l'année 2007.

L'Assemblée prend note du changement de la dénomination sociale de la société VAN CAUTER Sàrl en VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl.

Le mandat de l'Administrateur et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2011 statuant sur les comptes 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRASTHAN INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010080091/25.

(100090507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Ceragen, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.891.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079432/10.

(100090533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.948.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079481/10.

(100090534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 26 avril 2010 à 11.30 heures,

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur de la Société Monsieur Philippe Degeer, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2016 en remplacement de Monsieur Arthur de Bok, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg).

L'Assemblée prend note de la désignation de Monsieur Joseph Lutgen, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), comme administrateur en tant que représentant salarié de la Société nommé par la Délégation Principale des Salariés par courrier du 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur John Dusseldorf, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg).

L'Assemblée désigne, sur proposition du Comité Mixte d'Entreprise, comme Réviseur d'Entreprise pour une durée d'un an, la firme PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de déléguer à deux de ses membres la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 4 mai 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079491/24.

(100090542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Loundi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.295.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079528/10.

(100090537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2010079620/12.

(100090306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

V.L.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010079622/13.

(100090480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Sapphire Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.522.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAPHIRE INVESTMENTS, établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B122.522, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 134 du 7 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission d'un administrateur;

5.- Nomination d'un administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la

société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un administrateur, à savoir:

- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010 / 434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082276/83.

(100093461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 juin 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010079626/16.

(100090316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010079629/10.

(100090523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

CEREP Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.156.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et,

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/6/2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079871/20.

(100089793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.555,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.157.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et,

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/6/2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079872/20.

(100089795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.268.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079873/20.

(100089804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CST Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.701.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 18 juin 2010

L'assemblée accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur B et appelle en remplacement Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG au poste d'administrateur B.

Son mandat d'administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079880/16.

(100090265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER

Référence de publication: 2010079874/20.

(100089805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.266.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079875/20.

(100089810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment Wefora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.598.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079876/20.

(100089813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.379.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079877/20.

(100089814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

CEREP Investment Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.154.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3.06.2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079878/20.

(100089817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.997.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 20 mai 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010079881/14.

(100089993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Endeavour Financial Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 148.556.

—
Par contrat sous seing privé du 27 avril 2010, l'Associé Unique de la Société, Endeavour Financial Corporation, a transféré les 50.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société à Endeavour Gold Corporation, une société de droit des îles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée auprès du "Registrar of Companies" des Iles Caïmans sous le numéro 239780.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais: Endeavour Gold Corporation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010079882/16.

(100089495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Friendship Luxembourgl Asbl, Association sans but lucratif,
(anc. Friendship International Asbl).**

Siège social: L-3932 Mondercange, 58, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg F 1.387.

—
Assemblée Générale Annuelle

6. Changement des statuts

L'assemblée a décidé à l'unanimité de changer le nom de "Friendship International" en "Friendship Luxembourg"

L'article 1 a été changé comme suit:

L'association est dénommée "FRIENDSHIP LUXEMBOURG ASBL"

Son siège social est établi au 58, rue de Limpach, L-3932 Mondercange.

L'association est constituée pour une durée illimitée.

1^{er} Juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010079885/16.

(100089551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

General Supplies, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.290.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12.04.2010

Le mandat de Commissaire Réviseur du cabinet Delvaux, Fronville, Servais & Associés (DFSA) 428, chaussée de Louvain B-1380 LASNE arrive à expiration à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale renomme ce cabinet en notant sa nouvelle dénomination BDO DFSA Réviseurs d'entreprises s.c.r.l. 428, Chaussée de Louvain B-1380 LASNE OHAIN pour une période de 3 ans qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2010079886/15.

(100089978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

GIS-Comm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.782.

—
Les actionnaires du GIS-Comm SA qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 17 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société pour 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

GIS-Comm SA

Signature

Référence de publication: 2010079887/17.

(100089893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**MGP Harbour Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MGP Broadway S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.116.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) The company MGP Europe (Lux) III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 129.066,

here validly represented by Delloula AOUINTI, manager, residing in Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed party represents the sole partner of "MGP Broadway S.à r.l.", having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 149.116, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on October 16th, 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2317 of November 26th, 2009 (the "Company").

All this being declared, the appearing party, acting in her abovementioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Amendment and restatement of the Company's articles of association, in particular the Company's denomination, the corporate object clause and the management proceedings.

II.- The Sole Shareholder present, representing the entirety of the 500 shares declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend and restate the Company's articles of association, in particular (without limitation) the Company's denomination, the corporate object clause and the management proceedings, so that they shall read as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "MGP Harbour Exchange S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg

by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

An issue premium may be paid on each part.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers.

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the paid-up corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of Managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency). In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of

competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

Art. 18. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners who will relinquish their powers and remuneration as Partners of the Company.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred and fifty Euro (950.- EUR).

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

1) La société MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.066,

ici valablement représentée par Delloula AOUINTI, gérante, résidant à Luxembourg.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

La comparante préqualifiée représentant l'intégralité du capital social de «MGP Broadway S.à r.l.», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.116, constituée selon acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 26 novembre 2009 (la «Société»).

En foi de quoi, la comparante, ès qualités qu'elle agisse, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification et refonte des statuts de la Société, en particulier la dénomination de la Société, la clause d'objet et l'organisation de la gérance.

II.- L'associé unique présente, représentant l'intégralité des 500 parts sociales déclare avoir eu notification de la présente assemblée et avoir connaissance de l'ordre du jour de celle-ci au préalable et que, de ce fait, l'assemblée peut être tenue sans préavis ou publication préalable. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier et procéder à la refonte complète des statuts de la Société, en particulier (sans limitation) la clause d'objet, l'organisation de la gérance, la liste des décisions majeures, l'information financière de la Société et les dispositions de distribution, de manière à ce qu'ils prennent la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (en singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MGP Harbour Exchange S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établie dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts de chaque catégorie peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est gérée plusieurs gérants (individuellement un "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration ou de déclaration fiscale) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise). Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros (950.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28119. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087330/307.

(100096700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Growth Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.702.

In the year two thousand and ten,

On the fifteenth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GROWTH CAPITAL INVEST S.A.", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 30 March 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1136 of 12 June 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 126,702.

The meeting was opened with Mrs Isabelle SCHUL, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, in the chair,

who appointed as secretary Mr Aurélien GARCIE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mr Kevin DE WILDE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital with an amount of EUR 24,139,000.- to increase it from EUR 31,000.- to EUR 24,170,000.- by issuance of 241,390 new shares of a par value of EUR 100.- each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the Extraordinary General Meeting of the shareholders resolving on the proposed capital increase;

2. Subscription and payment of the 241,390 new shares of a par value of EUR 100.-each by the sole shareholder, SGC INTERNATIONAL S.A., 412F, route d'Esch, Luxembourg, by incorporation of a correspondent amount from its current account in the Company;

3. Subsequent modification of the 1st paragraph of the article 5 (Share Capital) of the Company's articles of incorporation to read as follows:

"The Company has a share capital of twenty-four million one hundred seventy thousand Euro (EUR 24,170,000.-), divided into two hundred forty one thousand seven hundred (241,700) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely paid up.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the corporate capital by an amount of twenty-four million one hundred thirty-nine thousand euro (EUR 24,139,000.00) to increase it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to twenty-four million one hundred seventy thousand euro (EUR 24,170,000.00) by issuance of two hundred forty-one thousand three hundred ninety (241,390) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, to be fully paid up, vested with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the Extraordinary General Meeting of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

Second resolution:

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase hereabove decided the sole shareholder, namely "SGC INTERNATIONAL S.A.", with registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

represented by Mrs Isabelle SCHUL, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 June 2010,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by conversion of the shareholder's current account, for an amount of twenty-four million one hundred thirty-nine thousand euro (EUR 24,139,000.00).

Proof of the reality of this contribution has been given to the undersigned notary by the production of an audit report drawn up by an independent auditor, namely Mr Fons MANGEN, residing professionally in L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warcken, dated on 14 June 2010, the conclusions of which read as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital social.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable"

This audit report, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to modify the first paragraph of article 5 (Share Capital) of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

“ Art. 5. Share Capital. (first paragraph). The Company has a share capital of twenty-four million one hundred seventy thousand Euro (EUR 24,170,000.00), divided into two hundred forty one thousand seven hundred (241,700) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.00), entirely paid up.”

Expenses:

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.00). There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le quinze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GROWTH CAPITAL INVEST S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1136 du 12 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 126.702.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 24.139.000,- pour le porter de EUR 31.000,- à EUR 24.170.000,- par émission de 241.390 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à dater de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant sur l'augmentation de capital proposée;

2. Souscription et libération des 241.390 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par l'unique actionnaire, SGC INTERNATIONAL S.A., 412F, route d'Esch, Luxembourg, par incorporation de son compte courant à concurrence d'un montant correspondant;

3. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 (Capital Social) des statuts de la Société, à savoir:

“La Société a un capital social de vingt-quatre millions cent soixante-dix mille euros (EUR 24.170.000,-), représenté par deux cent quarante-et-un mille sept cents (241.700) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre millions cent trente-neuf mille euros (EUR 24.139.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à vingt-quatre millions cent soixante-dix mille euros (EUR 24.170.000,00) par la création et l'émission de deux cent quarante-et-un mille trois cent quatre-vingtdix (241.390) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à dater de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant sur l'augmentation de capital proposée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique, à savoir la société "SGC INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, représentée par Madame Isabelle SCHUL, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 9 juin 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital précitée.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de vingt-quatre millions cent trente-neuf mille euros (EUR 24.139.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 14 juin 2010, dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Fons MANGEN, demeurant professionnellement à L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur global des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital social.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ce rapport de vérification, paraphé «ne varietur», restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier subséquentement le premier paragraphe de l'article 5 (Capital Social) des statuts de la Société, à savoir:

" Art. 5. Capital Social. (paragraphe un). La Société a un capital social de vingt-quatre millions cent soixante dix-mille euros (EUR 24.170.000,00), représenté par deux cent quarante-et-un mille sept cents (241.700) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) par action, entièrement libéré."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Schul, A. Garcia, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 26706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010082121/178.

(100093479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Genoa Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 136.387.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GENOA VENTURE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.387, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 18 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mlle Fanny MEUNIER, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Milano en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Fixation du terme de la Société au 2050.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

7. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;

8. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

9. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

10. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

11. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;

12. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milano en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie au 2 Via Marco De Marchi, I-20121 Milano, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "GENOA VENTURE S.A." en "FINSIA S.R.L.";
- de confirmer le capital social de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte); et de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan et compte de pertes et profits arrêtés en date du 31 mai 2010 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration qui confirme dans son rapport, qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, que les bénéfices reportés à cette date s'élèvent à EUR 615.838,80 et qu'en conséquence les fonds propres de la société excèdent son capital social de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), entièrement libéré. Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Quatrième résolution

L'assemblée entend et examine le rapport du commissaire aux comptes à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

Cinquième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, tout pouvoir pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Septième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Sandro SANDRI, qualifié ci-après, pour représenter seul la Société en Italie devant

toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Huitième résolution

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à 1 (un) et nomme Monsieur Sandro SANDRI, administrateur de société, né à Novara (Italie), le 16 novembre 1952, demeurant au 22, Corso Magenta, I-22123 Milano (Italie), code fiscal SND SDR 52S16 F952X jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission.

3) L'assemblée décide de ne pas procéder à la nomination d'un collège de commissaires aux comptes.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Fanny MEUNIER, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2010. Relation: GRE/2010/2210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082114/125.

(100093554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**B4 Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. MVP International S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.722.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg. S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MVP INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 151.722, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 18 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 782 du 15 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "B4 INVEST S.A."

2. Augmentation de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à trois cent dix euros (EUR 310,-) avec réduction correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

3. Modification de l'objet social de celui de société pleinement imposable en celui de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

4. Démission du commissaire aux comptes décharge à lui donner.

5. Refonte complète des statuts

6. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "B4 INVEST S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à trois cent dix euros (EUR 310,-) avec réduction correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Troisième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société pleinement imposable en celui de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

En conséquence, l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme ou d'une autre entité, de risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut en particulier, dans les limites de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation:

(i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et;

(iii) procéder à la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

En tout état de cause, la Société n'émettra pas en continu des valeurs mobilières à l'attention du public.

Dans les limites posées par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission aux fonctions de commissaires aux comptes de:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

Par vote spécial, décharge pleine et entière est accordé au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts sont refondus de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme ayant la qualité d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts. La société adopte la dénomination B4 INVEST S.A. (la Société)]

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société et à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée

Art. 2. La Société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme ou d'une autre entité, de risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut en particulier, dans les limites de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation:

(i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et;

(iii) procéder à la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

En tout état de cause, la Société n'émettra pas en continu des valeurs mobilières à l'attention du public.

Dans les limites posées par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 18 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les obligations émises par la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'obligataire.

Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut décider de

constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 8. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} avril à 09.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 16. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27378. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010081113/262.

(100092432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 26 avril 2010 à 11.30 heures,

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs de la Société Messieurs Philippe Degeer, Serge Lussier, Hans-Joachim Famula, Robert Scholte et Onno Maliepaard, tous les cinq demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2016 en remplacement de Messieurs Arthur de Bok, Francois Delé, Marc Junio et Hermann Lange, tous les quatre demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg).

L'Assemblée prend note de la désignation de Monsieur Joseph Lutgen, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), comme Administrateur en tant que représentant salarié de la Société nommé par la Délégation Principale des Salariés par courrier du 22 avril 2010 en remplacement de Monsieur John Dusseldorf, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg).

L'Assemblée désigne, sur proposition du Comité Mixte d'Entreprise, comme Réviseurs d'Entreprises pour la durée d'un an, la firme PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg.

L'Assemblée prend note de la démission de Messieurs Francois Delé et Hermann Lange, tous les deux demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg) comme administrateurs délégués.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de déléguer à deux de ses membres la gestion journalière des affaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 11 mai 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079492/27.

(100090543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Bonday Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.983.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of May.

Before Us, Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ozz Solar Inc., an incorporation organized under the laws of Canada, having its registered office at 20 Floral Parkway, L4 K4 R1 Concord, Ontario, Canada,

here represented by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, with professional address in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on May 10th, 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company BONDAY FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by Maitre Joseph

ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 23rd, 2009, published in the Mémorial C number 479 on March 5th, 2010 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 150.983, not amended since;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1.250.000) shares with nominal value of EUR 0.01 each, entirely paid in.;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

That full discharge is granted to the Company's Managers for the performance of their duties.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Ozz Solar Inc., une société régie par la loi canadienne, ayant son siège social à 20 Floral Parkway, L4 K4 R1 Concord, Ontario, Canada,

ici représentée par Monsieur Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, demeurant professionnellement à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée BONDAY FINANCE S.à r.l., avec siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 150.983 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 479 du 5 mars 2010, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2010. Relation: LAC/2010/24671. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010086343/93.

(100093485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Hekuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 18 juin 2010 que les personnes suivantes ont été renommées en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes annuels de 2010:

- Monsieur Xavier de Cillia;
- Monsieur Omri Sachs;
- Monsieur Frederik Kuiper.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Xavier de Cillia;
- Monsieur Omri Sachs;
- Monsieur Frederik Kuiper.

C.A.S. Services S.A. a été renommée en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes de 2010

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010080027/24.

(100090530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Globalbrevets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.749.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010079888/20.

(100090254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Guy Weicherding de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 juin 2010.

En conséquence, le mandat de Monsieur Guy Weicherding en tant que délégué à la gestion journalière de la Société prend également fin avec effet au 4 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079890/16.

(100090008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Agriculture Participations Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.882.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Carole Besch, le liquidateur, Maître Philippe Prussen, avocat à la cour, et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Agriculture Participations Holding S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67882 ayant eu son siège social à L -1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse.

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Philippe Prussen

Le liquidateur

Référence de publication: 2010083002/18.

(100092772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

International Service Dispatching SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.118.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 22.06.2010 um 15.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Abberufung von Herrn Götz SCHÖBEL aus seinem Amt als Verwaltungsrat.
2. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B 135.236 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg vertreten durch Ute Klimek, geb. am 4.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxem-

bourg, 11A, boulevard Joseph II zum neuen Verwaltungsrat bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 22.06.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010079891/16.

(100089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

M.S.C.V. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 84.212.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2010

L'an deux mil dix, le trois janvier

Ont comparu:

Madame Sibylle PICAVET demeurant L-1740 LUXEMBOURG 90, rue de Hollerich

Madame Valérie COUVREUR, Employée demeurant à B-6120 NALINNES, avenue des Crocus, 2

Lesquelles comparantes déclarent être les seules et uniques associées de la sarl MSCV.CONSULTING avec siège social L-2561, 95 rue de Strasbourg

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 84212. constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 15.599.

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social sera à L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, date qu'en tête.

Luxembourg, le 3 janvier 2010.

PICAVET S. / COUVREUR V.

Référence de publication: 2010079894/20.

(100089472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

American Malls (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.130.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 28 juin 2010

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 28 juin 2010;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
AMERICAN MALLS (EUROPE) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010083004/18.

(100092530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010079929/10.

(100090376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.
